

1. Lorsqu'ils réfléchissent aux conflits, les Canadiens devraient se rendre à l'évidence et comprendre que leur capacité d'influer sur le cours des événements qui se déroulent ailleurs est limitée. Le Canada *peut difficilement jouer un rôle proactif* en Asie-Pacifique. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'a aucun choix à faire dans les domaines où il a peu d'influence. Par exemple, nous avons des choix à faire en ce qui concerne l'exportation de matériel militaire vers les États de l'Asie-Pacifique.
2. Les conflits, la distribution des forces et les perspectives sur le plan de la diplomatie régionale en Asie-Pacifique diffèrent considérablement de ceux d'autres régions. On ne devrait peut-être pas, en fait, considérer l'Asie-Pacifique comme une « région ». L'Asie-Pacifique est un *espace géographique immense et varié* occupé par des peuples issus d'un grand nombre de civilisations profondes et anciennes et par les gouvernements de nombreux États-nations. L'approche du Canada devrait davantage porter sur des questions plutôt que sur la région. L'initiative concernant les mines terrestres est un bon exemple de « diplomatie spécialisée ».
3. Quels sont les domaines où le Canada pourrait obtenir *le plus de succès* et par quels moyens? Le Canada pourrait notamment faciliter les discussions multilatérales touchant la sécurité et y participer et privilégier les Nations unies comme tribune internationale de discussion. Les relations sur le plan de la sécurité comme celles entre les États-Unis, le Japon et la Chine préoccupent grandement le Canada, mais il ne participe pas à la prise de décisions à ce sujet. Il en sera ainsi pour ce qui est des résultats à plus long terme des grands changements économiques en Chine.
4. Le gouvernement du Canada peut trouver utile d'employer l'expression « sécurité de la personne » plutôt que « droits de la personne » dans certains contextes, cette dernière se heurtant aux objections des gouvernements qui restreignent les libertés individuelles. Certains estiment qu'une telle redéfinition permettra d'avoir plus d'influence sur le respect des droits de la personne, mais on ne s'entend pas sur l'effet politique que peut avoir en Asie-Pacifique l'emploi de cette nouvelle expression. Lorsqu'on *applique la notion de sécurité à d'autres questions* que celles des conflits entre États ou au sein d'États et de la menace de recourir aux armes ou du recours armes, il est difficile de savoir où s'arrêter. Élargir le champ d'application de cette notion entraîne, en outre, une